L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 23 AOUT 1889. 62me Année

Buckner & Bonner.
Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 23 AOUT 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'Abeille du 1er Septembre.

Nous publierons Dimanche, 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1888-89 à la Nouvelle-Orléans. Cette Revue renfermera tous les renseignements délirables sur les progrès de l'industrie, l'état des récoltes, le cours des valeurs publiques, etc.

Notre numéro du 1er septembre devant être tiré à un nombre considérable d'exemplaires et expédié dans toutes les directions, les annonces qui y seront insérées auront une très grande circulation. Nous croyons devoir appeler sur ce fait l'attention du commerce et des parties intéressées en général.

VENTES DE CE JOUR.

Par Baumgarden & Friedrichs—au No 48 rue Broad, coin Bienville—Un lot de meubles de ménage et effets mobiliers.

Par M. Farrentelli, constable de la Première Cour de Cité—Aux écuries de Leonard, rue Baisane, entre Gravier et Union—Deux mules. Et à midi, à son entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St-Charles—3 jeux de harnais, 6 kegs de clous, un coffre fort en fer, deux barils de chaux, 5 pelles, 2 brouettes, etc.

Par le Shérif—Au local connu comme l'Hôtel de Spanish Fort, station du Lac—Le contenu, etc., d'une bavette comprenant un grand assortiment de liqueurs, installations, glaces, verres, sucriers, mesures, etc. Aussi, une bouilloire.

Par Henry Stern & Co.—A leur salle d'encan No 86 rue du Canal—Bottes et souliers.

L'élection dans le troisième district congressionnel de la Louisiane.

Voici, enfin, le troisième district congressionnel en pleine campagne, en vue de donner un successeur au très-regretté M. Gay. Nous disons très-regretté, avec raison, parce qu'il l'est réellement, parce que, grâce à sa profonde expérience des choses et des hommes de son pays, il avait su se concilier tous les partis et toutes les races. La seule consolation qui nous reste, après sa mort, c'est qu'il laisse, pour le remplacer, son gendre, l'héritier direct de ses idées, de sa politique, de son dévouement à la Louisiane ainsi qu'aux industries agricoles et manufacturières qui la font vivre.

M. Andrew Price, qui a épousé ses principes et ses sentiments; qui l'a représenté d'une façon correcte; qui l'a défendu, avec un plein succès, dans la dernière campagne, laquelle a abouti à une seconde élection, plus triomphante que la première—M. Andrew Price vient d'entrer dans l'arène électorale, pour son propre compte, cette fois, et sans l'avoir demandé. Tout le monde sait qu'il avait, au point de vue de ses intérêts personnels, beaucoup mieux à faire que de brasser de la politique. C'est uniquement par dévouement à la chose publique, qu'il s'est résigné à accepter le poste, aussi fatigant que peu rémunérateur, auquel l'appelaient les vœux de ses concitoyens.

C'est que l'élection n'est pas une lutte ordinaire. La situation est spéciale. Voulant profiter d'une victoire gagnée par surprise, à la suite d'un malentendu momentané dans le parti démocrate, le parti républicain essaie d'exercer pression sur la Louisiane. Voilà une usurpation que la majorité de nos populations ne doit pas laisser se consommer. Que le parti au pouvoir—de quelque façon qu'il y soit arrivé, par la ruse, par l'intrigue, par l'argent, peu importe—nomme ses créatures aux plus emplois fédéraux de l'État, soit; c'est son droit, de par la tradition, de par l'usage, mais, de là à forcer la main au corps électoral, il y a un abîme. La partie qui s'engage est d'autant plus dangereuse, qu'elle a pris pour enjeu l'avenir de notre principale industrie—celle du sucre. Il n'y a pas à se méprendre sur ce sujet; les antécédents du radicalisme, ses efforts constants, ses tentatives récentes dans lesquelles il a échoué, mais qu'il renouvellera, soyons en sûrs, si nous n'y mettons un bon ordre, en sont la preuve irréfutable.

Par quelle escobarderie est-on arrivé à transformer un protectionnisme dont on fait, depuis près de trente ans, un si grand étalage, en un libre échange intégralement sérieux, qui ne tendrait rien moins qu'à sacrifier complètement une industrie nationale, susceptible d'épargner, bientôt, à l'Union une énorme dépense annuelle de cent millions; jusqu'à la traiter comme une mendiante, jusqu'à lui jeter, dédaigneusement, l'aumône d'une indemnité dérisoire, en retour de la ruine à laquelle il la condamne, avec saignant de sangfroid que de cynisme? Car, ce que l'on met ici en question, ce danger, c'est l'existence, sinon de l'État, en moins de la majeure partie de ses habitants. Qui nous expliquera cette odieuse anomalie, et par quel étrange aveuglement, de vrais, d'honnêtes citoyens, d'un pays ravagé, s'affilier à un semblable parti? Nous le concevions de sécesseur de hasard, venus en Louisiane, non pour y vivre honorablement de leur travail—ce qui est fort juste et parfaitement conforme aux principes les plus élémentaires du droit des gens—mais pour l'exploiter, pour y pêcher en eau trouble, pour y emparer subrepticement, de places qui ne leur appartiennent pas. De là part des natifs, ou d'hommes qui ont pris racine dans le pays, qui y sont attachés par les liens les plus sacrés de la parenté, de la vie civile, politique et sociale, nous ne le comprenons pas.

Quelle franchise, au contraire dans le parti démocrate! Programme loyal, ne jouant de se prêter plus aux insinuations de son ennemie qu'à son propre éloge; promesses non exagérées, mais toutes hommes protection sage, nationale, sans aucune sacrifice en faveur d'aucune position ou d'aucune industrie, au détriment de telle ou telle autre industrie ou section, et dont la moindre qualité est d'être, impartiales et égale pour tous: vrai, à son tour, le tonnerr du programme de Chicago, dont nous n'avons jamais dévié, dont ne dévierons jamais tant qu'il le dédie du parti.

A quel vent mauvais sur ces chemins, que tout le monde semble, dont pensez de Louisiane, qui l'abandonne de M. Cleveland avait fait plus que de la dépouiller en position, qu'il avait préjugée et mises en action, en fondement, jusque-là l'a fait—à l'aide de son pouvoir d'agriculture—la propagation [illegible] de la différence?

Il est donc de devoir de tout bon Louisianais de voter, en cette circonstance si grave, pour un parti qui est bien plus ami du pays en général et de l'Etat en particulier. Ce devoir s'impose d'autant plus impérieusement, que le chef du parti est, de tout point, indépendant, qu'il tombe sur ce de ces plus pures [illegible], sur le plus parfaite intégrité des idées et des vues d'un des hommes les plus justement populaires de la Louisiane, les plus profondément "identifiés"—comme on dit si bien en anglais—avec nos besoins, nos intérêts et nos aspirations; sur l'héritier du regretté M. Gay. Que tous les vrais amis de la Louisiane voient, comme un seul homme, pour M. Andrew Price!

Il n'y a pas d'infection scrofuleuse qui puisse résister au pouvoir purifiant de la Salsaparille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

LOUISIANE.

Le *Réveil*, St-Martinville, paroisse St-Martin, du 17 août:

Cette semaine, succession de pluies interminables.

—M. C. L. Lacase a reçu et va installer un nouveau gin.

—Vendredi, M. P. Sillan est parti pour Kennerville, paroisse Jefferson, à la Station Expérimentale. Il doit y travailler sous la direction de M. le professeur W. C. Stubbs. Mille souhaits pour son succès.

—Vendredi, on a célébré la messe en commémoration de la mort du vénérable père Jan. C'est le deuxième anniversaire.

—Décédé, le 14 du courant, à l'âge de 10 ans, Antonio V. Bruno, natif de la Nouvelle-Orléans, fils de Théobald Bruno et de Blanche Thériot, et petit-fils de S. Thériot.

L'*Union*, Pont Breaux, paroisse St-Martin, du 17 août:

Nous apprenons avec plaisir que M. Alcée Thibodeaux a fait venir une nouvelle machine et deux gins pour son moulin à coton. Il compte passer, cette année, environ 700 balles. D'après le rapport qu'il nous a fait, la récolte est dans un état excellent dans tous les environs de son habitation.

—M. Adolphe Pellerin nous a envoyé, samedi passé, une canne à sucre du plus bel aspect et mesurant 4 pieds.

Le *Méridional*, Abbeville, paroisse Vermilion, du 17 août:

Bientôt, notre population va être appelée à voter pour ou contre une taxe qui doit nous procurer, non pas une, mais deux lignes de chemin de fer, et relier toutes les parties de la paroisse au reste du monde, par des moyens rapides de transport. Sait-on ce que doit rapporter une pareille entreprise? D'abord, elle permettrait d'établir des usines centrales, grâce auxquelles la culture de la canne doublerait, attendu que ce produit trouverait un placement facile et à bon prix, les usines centrales achetant les cannes à la tonne aux fermiers. Les deux lignes de fer fourniraient aux autres produits de la terre, tels que pommes de terre, patates douces, fruits, fraises, gibier, poisson, des marchés où le tout se vendrait vite, aisément et à bon compte. On pourrait alors élever des fabriques, réduire les frais du frêt, multiplier les déplacements, par conséquent augmenter le commerce. Quant à l'élevage de nos animaux, il doublerait immédiatement, puisque nous pourrions les placer plus facilement et tirer de leur vente un bon prix au loin. La propriété rapportant davantage augmenterait de valeur.

Il faut être aveugle pour ne pas apercevoir tout cela. La taxe n'est que temporaire; les avantages qu'elle nous procurerait, sont permanents. Vermilion prendrait une des premières places parmi les paroisses de la Louisiane. La faible taxe que nous paierons nous serait rendue au centuple. Nous sommes des travailleurs, nous aimons le progrès. Votons la taxe; faisons-la voter à nos concitoyens et nous aurons rendu un service éminent au pays.

L'Adrocate, Washington, paroisse St-Landry, du 17 août:

Nous sommes enchantés d'avoir à constater que c'est notre jeune ami, M. R. T. Wilkins, appelé familièrement "Little Bob," qui a expédié à la Nouvelle-Orléans, la première balle de coton, le 9 courant. M. Wilkins ne fait du coton que depuis un an. Voilà, certes, un beau début; on ne saurait assez l'en féliciter.

—Nous apprenons que, dans le voisinage de Church Point, le riz est très beau, mais les planteur de cette localité ne comptent réaliser qu'un maigre profit du coton qui est en mauvais état.

—La méthode nouvelle pour détruire les chenilles a, décidément, un grand et définitif succès. On sait qu'on place des lampes au milieu des champs, pour attirer les papillons. Ceux qui ont visité les champs où l'on emploie cette méthode, en font le plus grand éloge. Les milliers de lampes aussi allumées dans la campagne, produisent un singulier spectacle; elles la font ressembler, la nuit, à un vaste camp plongé dans le noir. Il en est ainsi dans les régions de Keachi, Alexandrie, Shreveport et dans presque tout le nord de l'État.

Ce système est cent fois préférable à celui, toujours dangereux, du poison et la chenille est ainsi tuée avant la naissance. Il est à espérer qu'il en propagera dans toute la région cotonnière.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 17 août:

Nous avons eu de la pluie, trois les jours, cette semaine et, quelquefois, deux ou trois ondées par jour.

La cueillette du coton est commencée dans quelques parties de la paroisse.

—Dimanche dernier, le train de l'Est Louisiana a transporté, à Abita et à Covington, 800 excursionnistes.

—Un chantier de bois de premier ordre, rempli de toute sorte de bois brut, raboté, fendu, scié et réduit en merrains, ferait de l'argent, à Covington.

—M. H. Ellerman, propriétaire du "Summer Camp," nous a fait, mercredi, cadeau du plus beau melon d'eau que nous ayons vu, cette saison. Il était parfaitement mûr, et pesait exactement trente-cinq livres.

—Plusieurs localité de l'État ont établi une taxe sur les chiens, en vue de se débarrasser de ceux qui sont sans propriétaire ou sans valeur, et qui rôdent dans les rues, nuit et jour, mettant en danger les promeneurs. Notre Bureau d'Aldermen devrait bien adopter une mesure semblable.

—L'élection de Mandeville a eu lieu, dimanche dernier.

Ont été élus:

Maire, M. J. L. Smith; aldermen, MM. H. Robert, L. Johnson, Jos. Glockner, A. François, junior, S. Bertler.

—Une Station des Signaux de l'État devrait être établie à Covington. Pour les fermiers de la paroisse, ce serait un grand bienfait. C'est le siège de la paroisse, le point principal du trafic et des expéditions. Il ne se passe pas un jour qu'il n'arrive, ici, quelque fermier de la campagne en qu'il n'en parte. Tous, en rentrant chez eux, pourraient renseigner leurs voisins sur les signaux qui indiquent un ouragan ou une gelée.

Il est vrai que nous avons une station hablement dirigée à Mandeville, sur les bords du Lac; mais, pour le bien de l'intérieur de la paroisse, il nous faudrait une station à Covington.

Covington est une des localités les plus charmantes et les plus salubres de l'État. Cela est admis par tous ceux qui ont visité notre village. Mais ces seule avantages ne suffisent pas pour motiver la fondation d'un bourg considérable et prospère. Nous devons faire des efforts pour engager les capitalistes à faire quelques placement ici, les y encourager par des moyens libéraux, par des offres tentantes. Partout où l'on a agi ainsi, on a réussi, en a obtenu de merveilleux résultats. Notre sol est élevé et sec; il est épaisse par la nature et une charmante rivière, roulant une eau pure, arrose notre localité. On ne peut trouver de meilleur emplacement pour une Quarantaine, pour une filature, pour une fabrique de conserves, pour une fabrique de meubles, pour une foule d'autres entreprises. Il y a aussi raison d'être pour un hôtel de première classe, pouvant loger de 75 à 100 étrangers; mais pour obtenir toutes ces améliorations, il est nécessaire de leur offrir de grands avantages. Nous pourrions, par exemple, obtenir le bureau, accorder une exemption de taxes pour cinq ou dix ans—exemption de dix ans vaudrait mieux qu'une de cinq, parce qu'il faut généralement de six ans au moins pour se faire, se consolider et asseoir à des résultats appréciables, qu'on peut compter sur.

Le port de Calais, France.

Grâce à l'activité de la Chambre de commerce de Calais, ce port aura bientôt ses améliorations de premier ordre: déjà il jouissait de précieux avantages: d'abord, la grande profondeur d'eau et la largeur de son chenal, un avant-port où les navires de fort tonnage peuvent rentrer avec facilité et même rester à flot à mer basse, ensuite un réseau de voies ferrées le mettant à même de desservir nombre de relations internationales et des canaux de communications directes avec ceux de l'intérieur.

Désormais, par suite de puissants dragages la profondeur du chenal sera maintenue à 4 mètres au-dessus des plus basses mers des vives eaux, quelles que soient la direction et la puissance des vents.

Avec cette profondeur il y aura à l'extrémité des jetées, en haute mer de vives eau, une hauteur de 11 m. 50, et aux plusieurs mers de marée eau une hauteur de 9 mètres.

Quant à l'avant-port de l'Est, il a une largeur de 170 mètres, son quai nord a 550 m. de long et 5 m. d'eau à son pied aux basses mers, de vive eau; son quai Sud a 250 m. de long et 3 m. d'eau à son pied aux basses mers de vive eau.

Avec de telles profondeurs dans le chenal et l'avant-port, les paquebots Calais-Douvres n'auront plus à se préoccuper de la marée.

Deux bassins sont affectés spécialement au mouvement maritime. A l'extrémité du bassin Est existe une forme de radoub de 155 mètres, à même donc de recevoir les forts transatlantiques: sur les vastes terrains avoisinants, on construira des magasins et entrepôts divers, et les quais seront pourvus d'un matériel de manutention perfectionné.

Le bassin Ouest se présente moins favorablement, la Chambre de commerce en poursuit l'amélioration pour l'affecter au déchargement des huiles minérales et autres matières dangereuses.

Le bassin Est présente des hauteurs d'eau de 8 m. 75 aux pleines mers de vive eau, de 7 m. 50 à celles de morte eau; sa superficie est d'environ 9 hectares et le développement de ses quais atteint 1800 m.; des hangards de 40 m. de largeur s'élèvent déjà sur son quai Ouest; huit voies ferrées, reliées entre elles, courent le long des quais Est et Ouest; il y fonctionne un outillage composé de 10 grues hydrauliques de 1500 kilos, plus 2 grues de 5000 kilos et de treuils hydrauliques de 750 kilos; il existe aussi une grue hydraulique de 40 tonnes destinée au chargement de charbon.

Entre les bassins Est et Ouest existe un bassin de radoubs d'une superficie de 4 hectares et ayant 1600 mètres de quai; les plus grands chalands (400 tonneaux) peuvent y arriver; de larges rampes facilite le long des quais en différents endroits pour le chargement et le déchargement sur radeaux de trains de wagons.

Ses nouvelles installations font que le port de Calais est appelé à prendre une grande importance, et il y devenir le port d'importation naturel pour la région industrielle du Nord et du Nord-Est de la France.

INNOVATION ORIGINALE.—Une innovation originale a été faite, dernièrement, à la Faculté de médecine, de Paris.

Une communication télégraphique a été établie avec la clinique d'accouchement, et un système de signaux a été installé dans la cour pour avertir les étudiants qui veulent assister aux accouchements. Quand il s'agit d'un simple accouchement, un arbre un petit drapeau blanc et l'accouchement présente des difficultés, le drapeau est jaune; enfin, s'il est nécessaire de faire une opération chirurgicale, c'est un drapeau vert.

ESPAGNE. — LA PROTECTION INDUSTRIELLE. — LE CODE CIVIL. — La *Gazette officielle* du 7 août publie un ordre royal fixant au 1er avril 1890 la séance d'inauguration de la conférence internationale de l'union et de la protection industrielle.

La veille, elle a inséré un décret royal étendant l'application du code civil, actuellement en vigueur dans la péninsule, aux îles de Cuba, de Porto-Rico et aux Philippines.

UNE PERSONNALITÉ.—Le ministre français Tirard a terminé, récemment, un discours en invoquant le souvenir de la fête du 4 août et par un appel à l'union de tous les Français:

"Non, nous ne serons pas toujours divisés; non, nous ne serons pas toujours victimes de une erreur et de nos préjugés, et viendra un jour immortel de réconciliation."

A monsieur le président du Comité des Cinquante:

Cher monsieur et ami,

Un membre du Comité des Trente de 1886 vient me trouver, ce matin, l'*Abeille* d'hier à la main, et me fait remarquer dans le compte-rendu du Comité des 50, le passage suivant:

Reçu de M. J. B. Vinet, trésorier du Comité des Trente de 1886 ..... $607 20
Payé pour le Comité de 1886 ..... 60 00
Reliquat net de 1886 ..... $538 20

Il me demande si le Comité avait laissé des comptes arriérés que le Comité de 1889 dit payer. Il m'a pas de peine à lui faire comprendre que cette dépense que votre sous-comité a été autorisé fait l'octroyer à l'exercice 1888—dans le reliquat de 1887, que le Comité de 1889 avait à payer par le solde du Comité de 1886 ... Cette dépense, en effet, provient des publications de convocation pour faire élire le Comité de 1889.

Au mois de mai, 1888, quand le comité était dit sous votre présidence, avec M. le président Vinet, trésorier, présent, chez M. M. Maison, on est les livres. M. Maison m'a dit que votre rapport, le reliquat de 1887, que le Comité de 1888 avait à payer, et qu'il avait versé à votre compte 1 kg. 1 quarteron avant le 1 kg. 1 quarteron. Il y avait en plus une dépense de 17 et 18 dollars, que M. Maison avait payée de votre participation, dépense faite par le comité de 1887 pour convoquer le Comité de 1888. Avant d'élire le Comité des 50 de 1889, M. Vinet, trésorier, m'a remis, chez M. Maison, 60 dollars, que j'ai mis dans ma poche et la perte en dépense sur l'exercice 1888.

Il en trouve donc que le Comité de 1888 a payé les frais de son élection, et les frais de l'élection du comité de 1889. Avant qu'il eût obligé de diminuer le reliquat de 1887, que le Comité de 1889 vient d'encaisser.

Il y a, en outre, votre compte courant—cette ayant, je vous le crois, votre compte courant, que le Comité de 1889 a été fort généreux. Qu'en lui a pas payé, comme le Comité de 1886 et de 1887, la somme de $1125 ... mais en ne lui a pas payé, comme il avait donné cent dollars à l'Hôpital de Charity et cent dollars à l'Institution Sourdes-Muettes. De fait, il reçoit 50 et quelques dollars d'excédent.

Vous comprenez que l'idée qui me guide, cher monsieur, en vous envoyant votre présentation, c'est que votre solde compris et vous avisa en un dédaut dans votre présentation, ne qui fut arrivé et le contrôleur des dépensiers, ne qui fut arrivé et le trésorier, et vous avisa du lui donner $1,900, en lieu de $900 que vous lui avez payé.

Nulle autre intention que celle de détendre le Comité de 1888 dans l'erreur l'honneur d'être le président, ne me mêle, ni le Comité, ni le président de 1889 ... Ainsi, il faut de votre, ce qu'est ce qui ... Ainsi, il faut de votre, ce qu'est ce qui ... Ainsi, il faut de votre, ce qu'est ce qui